

ÉPREUVE: Rallye de la Principauté
VISA ASAF N°: 016
DATE: 09 et 10 mai 2020
ORGANISATEUR: Écurie CHAWRESSE
N° D'ENTREPRISE: 409 339 901

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

!! « HALL OMINISPORT de JUPRELLE » rue de Chainay n° 61 à 4450 JUPRELLE !!

REMARQUE : R.T.G. = Règlement Technique Général / R.S.G. = Règlement Sportif Général. / R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

REGLEMENT PARTICULIER

ATTENTION !!!

A partir du 1^{er} juillet 2020, la cagoule, les gants et les chaussures homologués FIA seront obligatoires. Pour les détails et les explications, veuillez lire l'ASAF News Letter publiée à ce sujet, le 24 février 2020 sur le site Internet ou sur la page Facebook de la Fédération.

www.asaf.be

http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/an_2020_001_preavis_equipement_participants.pdf

I TIMING (Dates et Heures)

Jeudi 26 mars 2020	Parution du Règlement Particulier (voir Art. 3.3.9 du RSG)
Lundi 30 mars 2020	Date de début des engagements (voir Art. 3.3.9 du RSG)
Mercredi 06 mai 2020	20h00 Clôture des inscriptions à droits simples
Jeudi 07 mai 2020	20h00 Attribution des numéros
	21h30 Affichage de la liste des engagés
Samedi 09 mai 2020	10h00 Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif (licences, cartes d'identité, permis de conduire), délivrance des titres de participations, distribution du road-book et des documents « assistance ».
	10h30 Début des reconnaissances
	12h00 Clôture des inscriptions à droits majorés
	14h00 Ouverture des VT
	14h00 Fermeture du contrôle administratif
	18h30 Fin absolue des reconnaissances
	19h00 Clôture des VT
	19h00 Fermeture du secrétariat
Dimanche 10 mai 2020	7h00 Réouverture secrétariat et des éventuelles VA et VT complémentaires
	7h30 Fermeture des VA et VT complémentaires
	7h50 Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés
	8h00 Ouverture du parc fermé de départ
	8h30 Départ de la première voiture PH pour la 1 ^{ère} boucle
	5' Après la dernière PH, départ 1 ^{ère} voiture div 1-2-3-4
	12h02 Départ de la première voiture PH pour la 2 ^{ème} boucle
	5' Après la dernière PH, départ 1 ^{ère} voiture div 1-2-3-4
	15h29 Départ de la première voiture PH pour la 3 ^{ème} boucle
	5' Après la dernière PH, départ 1 ^{ère} voiture div 1-2-3-4
	17h56 Arrivée Théorique de la première voiture PH
	Après la rentrée de la dernière voiture au Parc Fermé
	30' Affichage OFFICIEUX des résultats
	30' Affichage OFFICIEL des résultats
	30' Proclamation des résultats (Maximum à 22h00)

II ORGANISATION

Art. 1 - Organisation

L'ASBL ECURIE CHAWRESSE organise, les 09 et 10 mai 2020, le Rallye de la Principauté, la 2^{ème} édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- Directeur de course :	SENY Guy	Lic ASAF n° LG524
- Directeur de course adjoint :	BORLEZ Robert	Lic ASAF n° LG534
- Directeur de sécurité :	LEPAILY Daniel	Lic ASAF n° LG533
- Directeur de la sécurité adjoint :	DECONINCK Fabienne	Lic ASAF n° LG689
- Directeur de la sécurité adjoint :	VERJUS Charles	Lic ASAF n° LG528
- Secrétaire du meeting :	ROYEN Magali	Lic ASAF n° LG520
- Trésorière du meeting :	MAERVOET Nathalie	Lic ASAF n° LG529

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- Collège des Commissaires Sportifs		
Président :	JENET Michel	Lic n° BT112
Membres	MACEDOINE Quentin	Lic n° NA846
	MATON Robert	Lic n° HT291
- Collège des Commissaires Techniques		
Président :	SAINT-REMY Guy	Lic n° LG406
Membres	LEMMENS Jean-Christophe	Lic n° LG443
	LIEGEOIS Pierre	Lic n° LG436
	LEMMENS Alain	Lic n° LG440
	LUX André	Lic n° LG433
	MONBALLIN Didier	Lic n° LG431
	NEZER Patrick	Lic n° LG439
Secrétaires	PHILIPPENS Esmeralda	Lic n° LG437
	PEREIRA Magali	Lic n° LG432
- Inspecteur "Sécurité "-Homologation		
	PUISSANT Jean-Claude	Lic ASAF n° NA957
- Observateur CSAP		
	PUISSANT Jean-Claude	Lic ASAF n° NA957

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relation concurrents :	SCHULJENKO Nicole	Lic ASAF n° LG409
	BECKERS Hubert	Lic ASAF n° LG657
- Responsable E.C.1 :	COLLIGNON Eddy	Lic ASAF n° LG411
- Chef de Sécurité E.C.1	TANNIER Frédéric	Lic CAS n° 20523
- Responsable E.C.2	MODAVE Louis	Lic ASAF n° LG653
- Chef de Sécurité E.C.2	GOBEAUX Frédéric	Lic CAS n° 22206
- Responsable E.C.3	DEMARTEAU René	Lic ASAF n° NA801
- Chef de Sécurité E.C.3	MASSART Eric	Lic CAS n° 21422
- Responsable E.C.4	DELAUNOIS Alain	Lic ASAF n° LG661
- Chef de Sécurité E.C.4	DACQUIN Sandrine	Lic CAS n° 20723

Secours médicaux

- Équipe médicale :	CRS Médecins – Resp : ROMMES Gérard
- Ambulances :	AMBURANCESS Nombre : 5 (1 par EC +1 au PC)

Art. 2 Éligibilité

Le Rallye de la Principauté est une épreuve **OPEN** de type B (voir Art 26 du RPR), disputée en une étape, comptant pour le Championnat Provincial Liégeois.

Art. 3 Admission des véhicules

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du R.P.R.).

Art. 4 Description Parcours

3 boucles *identiques* d'une longueur de 40,82 km.

Par boucle, 4 sections et 3 étapes de classement :

E.C. 1 : 6,74 Km (100% asphalte, 0% non revêtus) Etape en Ligne

E.C. 2 : 17,44 Km (100% asphalte, 0% non revêtus) Etape en Show

E.C. 3 : 7,20 Km (100% asphalte, 0% non revêtus) Etape en Ligne

E.C. 4 : 9,44 km (100% asphalte, 0% non revêtus) Etape en Ligne

Total : 252,54 km dont 122,46 km d'EC, comprenant 0 % de chemins non revêtus en dur.

Les concurrents des Divisions Prov'Historic parcourront la totalité des "Étapes", boucles et ES de l'épreuve.

Les divisions PH prendront le départ avant les concurrents des autres divisions.

Art.5 Engagement

5.1. Procédure

Le **bulletin d'engagement** lisiblement et entièrement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications » et de la fiche « Copies des licences 2020 » de l'équipage (voir « Engagement Type » Rallye), DEVRA parvenir, uniquement, **par voie postale**, au plus tôt le 30 mars 2020 et, au plus tard, le 06 mai 2020 avant 20hH00, à :

Madame MAERVOET Nathalie

Hardisse Voie n°23

4042 LIERS.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 06/05/2020 à 20 heures

(Attention aux délais bancaires).

N° IBAN BE58 2400 5489 0179 BIC : GEBABEBB Intitulé: Asbl Écurie Chawresse

Communication : PRINCIPAUTE 2020 Équipage Nom du Pilote / Nom du co-pilote

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 09 MAI 2020 à 12heures, moyennant le paiement d'une majoration de 20% (*Voir Règlement Sportif général, Art. 9.1.b*)

Photocopie des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont tenus de joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

Après cette date et jusqu'à la fin des V.A. le droit d'engagement sera obligatoirement majoré de 20% (RSG Art. 9.1-b),

5.2. Nombres maximaux d'engagés

Le nombre de participants est limité à 140 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3,4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5. du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 28 (20%) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 140 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

5.3. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.12. du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le droit d'engagement pour les Div. 1, 2 et 3 s'élève à 275€
- Le droit d'engagement pour la Div. 4 s'élève à 330€
- Le droit d'engagement pour les Div. Prov'Historic (PH Classic et S/R) s'élève à 260€

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25% (y compris pour les divisions « Prov'historic »). Voir art. 5 du RTG

5.4. REMBOURSEMENTS :

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**Soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.
- c)

2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir art 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeur (à justifier**)**, **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (fax ou mail, autorisés).

A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le CA de l'A.S.A.F. qui tranchera sans appel.

5.5. Attribution des numéros (voir Art. 7 du RPR)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ seront publiés sur notre site internet www.ecuriechawresse.be le Jeudi 07 mai 2020 à partir de 20 heures.

Pour tous renseignements : BORLEZ Robert gsm 0486/335.104 !! Entre 20h et 22h00 !!

Les numéros, en Division 1, 2, 3, 4 seront attribués de **1 à 200** ; en division PH – SR, de **201 à 250** ; en division PH - Classic, de **251 à 299**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans l'**ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à la Division.

Art. 6 Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT**, le samedi 09 mai 2020 de 10 heures 30 à 18 heures 30.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaitances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes. Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, **AVANT**, pendant et **APRES** le timing autorisé. Leurs jugements, **entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve**, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

BORLEZ Robert - BORLEZ Didier - GAYE Eugène – LEPAILY Daniel - SCHU Thierry –SENY Guy

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4. du RPR)

Fréquence : Trois fois

Emplacement(s) : Station-Service du MAKRO avenue du Progrès n° 12 à 4432 Allieur.

Pour le ravitaillement, c'est **payement par cartes bancaires uniquement**.

Nous vous informons aussi que **les jerricans ou similaires** ne pourront être utilisés que pour **l'essence spéciale**.

Le ravitaillement est donc interdit dans le parc d'assistance et sur le routier sous peine d'application des sanctions prévues à l'art.17.2 du R.P.R.

C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ces zones, seuls, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord seront autorisées (sauf ravitaillement en air, eau, huile, carburant, auprès des stations services autorisées par le règlement particulier de l'épreuve.

ATTENTION: Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est **INTERDIT**
En cas d'infraction à cette règle, la MISE HORS COURSE sera immédiatement prononcée.

IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)

Art 7. Parc fermé (voir Art. 15.1 du RPR)

Situation du parc fermé de départ : « Athénée Royal d'Ans » Rue de la Vallée n° 60 à 4432 Allieur

Art 8. Vérifications techniques (voir Art. 3 du RPR)

Les VT préliminaires auxquelles seront soumises TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions auront lieu le 09 mai 2020 à partir de 14 heures, suivant l'heure indiquée sur la feuille des « Vérifications » et ce, **dans le sens inverse des numéros**.

!! Emplacement : « Hall Omnisport de Juprelle » Rue de Chainay n° 61 à 4450 Juprelle !!

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des « VT » préliminaires générales préalables à l'épreuve, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course. (Voir art.3.8. du RPR)

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : *chaussée de Tongres n° 538 à Rocourt.*

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : « Athénée Royal d'Ans » Rue de la Vallée n° 60 à 4432 Alleur

Art 9. Vérifications administratives

A. Contrôle administratif obligatoire

« **Hall Omnisport de Juprelle** » **Rue de Chainay n° 61 à 4450 Juprelle**, le samedi 09 mai 2020 de 10h00 à 14h00.

Documents à présenter :

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant ou TP-B, TP- A4 (50€), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF;
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant pour solliciter le « TP-.. » obligatoire requis (éventuellement : TP-A3)
- Le cas échéant, attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un TP-A3 (50€) si nécessaire, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP-.." ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.

Ces licences et "TP"-".." étant STRICTEMENT réservées aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera d'entrer dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

B. Récupération des licences

En cours d'épreuve :

Direction de course ou Secrétariat de « l'Athénée Royal d'Ans » Rue de la Vallée n° 60 à 4432 Alleur.

En fin d'épreuve : (Après la rentrée du dernier concurrent au Parc Fermé)

Direction de course ou Secrétariat de « l'Athénée Royal d'Ans » Rue de la Vallée n° 60 à 4432 Alleur.

La récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique, jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du parc fermé.

Une somme de **25 €** pour frais administratifs (par licence non récupérée) sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence (Voir Art.2.1.12 du RPR).

V	DOTATION
----------	-----------------

Art. 9 Proclamation des résultats

9.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 10mai 2020 maximum à 22 heures 00 à l'« l'Athénée Royal d'Ans » Rue de la Vallée n° 60 à 4432 Alleur.

9.2. Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- 3 premiers de la Division PH S/R
- 3 premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18)
- 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 confondues)
- Première dame au classement général Div. 4
- 3 premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilotes et copilotes)
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et copilotes)
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : (*voir Art 11 du RSG*) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
- 3 premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilotes et copilotes)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et copilotes)

VI POINTS DE CONTACT

Art. 11 Permanences

- **Jusqu'au jeudi 07 mai 2020**

BORLEZ Robert au 0486 / 335.104 (de 10h à 21h)

MAERVOET Nathalie au 0475 / 580.586 (de 10h à 21h)

Art. 12 Tableau d'affichage

Situation: « l'Athénée Royal d'Ans » Rue de la Vallée n° 60 à 4432 Allieur.

VII DIVERS

- A) Road book d'assistance. Panonceaux « assistance » (Voir Art.17 du RPR)
- B) Programmes disponibles à partir du samedi 09 mai 2020 au **Hall Omnisport de Juprelle » Rue de Chainay n° 61 à 4450 Juprelle**. Petites restaurations sur place.
Programmes disponibles le dimanche 10 mai 2020 à « l'Athénée Royal d'Ans » Rue de la Vallée n° 60 à 4432 Allieur.
- C) Hôtels et Gîtes consultés l'Office du Tourisme du Pays de *Liège* Téléphone : +32 (0) 4 221 92 (du lundi au samedi de 9h à 17h et Dimanche de 9h à 16h)

VIII APPROBATIONS

Art. 13

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Art. 14

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

LE REGLEMENT A ETE APPROUVE PAR :

- Charlier Thierry (Lic. ASAF n° LG413) pour la CSAP Liège, en date du 21 / 03 / 2020
- Puissant Jean-Claude (Lic. ASAF n° LG957) pour la Commission « Rallyes » de l'ASAF, en date du 24 / 03 / 2020

LA LICENCE D'HOMOLOGATION DU PARCOURS A ETE DELIVREE PAR :

- Puissant Jean-Claude (Lic. ASAF n° LG957) pour l'ASAF, en date du 13 / 03 / 2020

Club organisateur : ASBL ECURIE CHAWRESSE Epreuve : RALLYE de la PRINCIPAUTE Date : 09 et 10 MAI 2020	N°
Bulletin d'inscription à renvoyer du 30 mars 2020 au 06 MAI 2020 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT) à Madame MAERVOET Nathalie rue Hardisse Voie n° 23 à 4042 LIERS.	

Engagement reçu le : / /	Paiement reçu le : / /	Div. :	Cla :	Ordre de réception
--------------------------	------------------------	--------	-------	--------------------

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme : / « »	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le : / /	Adresse :	N° :	
Code postal :	Localité :		
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.			
Si nous devons vous contacter :	N° Tél/ GSM :	E-mail :	
ASAF		VAS	
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX
<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV
<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV	N° Licence :	Type :
		Ecurie :	

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme : / « »	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le : / /	Adresse :	N° :	
Code postal :	Localité :		
Si nous devons vous contacter :			
N° Tél/ GSM :		E-mail :	
ASAF		VAS	
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX
<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV
<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV	N° Licence :	Type :
		Ecurie :	

VEHICULE :	Marque :	Type :	Plaque N° :
-------------------	----------	--------	-------------

Année de construction :	N° de Châssis :	Cylindrée : cc
-------------------------	-----------------	--------------------

Compagnie d'assurance :	Police N° :
-------------------------	-------------

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : Toutes sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo (*)

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

Abandon de recours participants

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

(1) l'ASAF et les CSAP ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !

<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure de taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / /

Signature du pilote	<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance. Signature du copilote
---------------------	---

Epreuve : RALLYE DE LA PRINCIPAUTE

Date : 09 ET 10 MAI 2020

N°

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature								
..... / « »									
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

COPILOTE/PASSAGER

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature								
..... / « »									
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

VOITURE

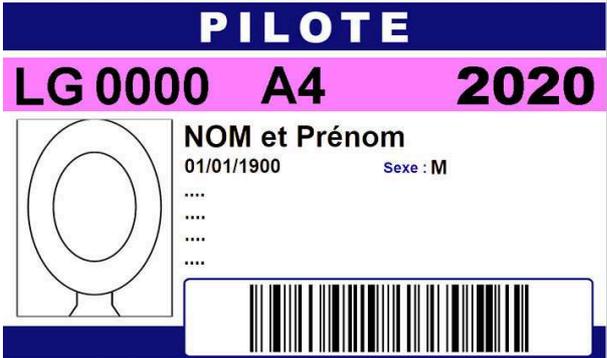
Marque - Type		N° Plaque		N° de châssis				Cyl.		Div.		Cla.	
								cc					
Compagnie d'assurance :						Police n° :							

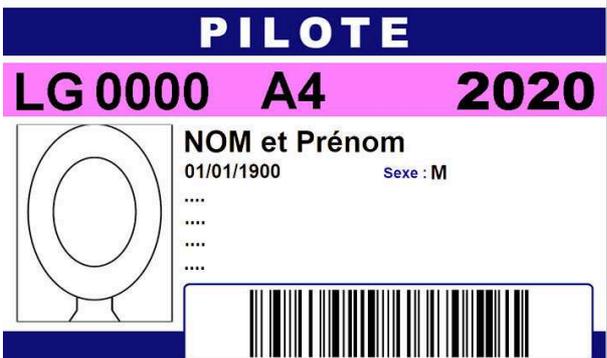
RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV		Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté		Fonctionnement des freins	
Eclairage		Anneaux de remorquage	
Documents de bord		Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence		Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence		Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière		Divers :	
Arceau de sécurité		Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais		Conformité de classe	
Batterie		Conformité de division	
Extincteur		Challenge B. Thiry (à vérifier)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête		(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Casque / HANS		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres		COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N° :	
Ornement extérieur		Nom/Cachet :	
Echappement			
Protections des tuyauteries			
Poids			
Elargisseurs de voies		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Pneumatiques			

Copies de vos licences "sportives" 2020

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

Pilote :	
<input type="checkbox"/>	Je sollicite un « T.P. » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence ASAF ou VAS
Placez ici la copie de votre licence face « année » <u>Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée</u>	Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :
2020	 <p>Le modèle de licence est divisé en sections : une bande supérieure bleue avec 'PILOTE', une bande rose avec 'LG 0000 A4 2020', une section 'NOM et Prénom' avec date '01/01/1900' et sexe 'M', des points de saisie, et un code-barres.</p>

Copilote :	
<input type="checkbox"/>	Je sollicite un « T.P. » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence ASAF ou VAS
Placez ici la copie de votre licence face « année » <u>Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée</u>	Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :
2020	 <p>Le modèle de licence est divisé en sections : une bande supérieure bleue avec 'PILOTE', une bande rose avec 'LG 0000 A4 2020', une section 'NOM et Prénom' avec date '01/01/1900' et sexe 'M', des points de saisie, et un code-barres.</p>

SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « **T.P.** » désirés ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN .

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.